



MAISONS DE LA
PROVIDENCE

"ACCOMPAGNER SUR LE CHEMIN DE LA VIE"

Aux familles et représentants de nos pensionnaires

24 février 2021

INFORMATION CORONAVIRUS N° 21

À notre grand soulagement, la situation épidémiologique au sein de nos Maisons est, depuis fin décembre, exempte de cas positifs. La vaccination effectuée auprès de la grande majorité des résidents représente une avancée importante et nous permet aujourd'hui d'apporter un assouplissement des mesures.

Sur la base de la dernière directive du Service de la Santé Publique du Canton du Valais, nous avons le plaisir de vous communiquer, ci-après, **les nouvelles modalités pratiques applicables dès le samedi 27 février 2021.**

Le type de mesures doit cependant être différencié entre les résidents vaccinés et les résidents non-vaccinés conformément au tableau suivant :

Types de mesures	Mesures pour les résidents vaccinés (14 jours après la 2 ^e dose) et ayant eu la COVID-19 durant les 3 derniers mois	Mesures pour les résidents non-vaccinés
Port du masque par le résident	<ul style="list-style-type: none">• Port du masque recommandé uniquement lors des soins de proximité.	<ul style="list-style-type: none">• Port du masque recommandé
Activités collectives	<ul style="list-style-type: none">• Activité nécessitant une participation active :<ul style="list-style-type: none">- Groupe limité fixé par l'EMS• Activité passive (résidents assis avec respect des distances) :<ul style="list-style-type: none">- Nombre illimité	<ul style="list-style-type: none">• Activité nécessitant une participation active :<ul style="list-style-type: none">- Groupe limité fixé par l'EMS- Port du masque requis• Activité passive (résidents assis avec respect des distances) :<ul style="list-style-type: none">- Nombre illimité (port du masque)
Sorties de résidents	<ul style="list-style-type: none">• Promenades avec les proches à l'extérieur de l'EMS :<ul style="list-style-type: none">- Respect des mesures de protection- Périmètre illimité• Sorties chez des proches ou ailleurs autorisées :<ul style="list-style-type: none">- Respect des mesures de protection- Contrôle quotidien des symptômes- Pas de quarantaine au retour- Test recommandé (*)	<ul style="list-style-type: none">• Promenades avec les proches à l'extérieur de l'EMS :<ul style="list-style-type: none">- Respect des mesures de protection- Périmètre de marche autour de l'EMS• Sorties chez des proches ou ailleurs autorisées :<ul style="list-style-type: none">- Respect des mesures de protection- Contrôle quotidien des symptômes- Quarantaine au retour :<ul style="list-style-type: none">• 10 jours ou• Test (*) négatif au 7^e jour : levée de la quarantaine

Types de mesures	Mesures pour les résidents vaccinés (14 jours après la 2 ^e dose) et ayant eu la COVID-19 durant les 3 derniers mois	Mesures pour les résidents non-vaccinés
Visites	<ul style="list-style-type: none"> • Durée et nombre de visites par jour et par résident : illimités • Nombre de visiteurs simultanés par résident : 4 personnes (y.c. les enfants de moins de 12 ans) • Possible sans rendez-vous (à éviter les rassemblements de visiteurs) • Formulaire rempli et signé à chaque visite pour permettre le traçage (1 formulaire par personne) • Respect de toutes les autres mesures relatives aux visites (à l'entrée dans le bâtiment : désinfection des mains, port du masque fourni par les Maisons) • Horaires des visites : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Montagnier tous les jours de 13h30 à 17h30 ➤ Orsières tous les jours de 14h30 à 17h30 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Collation ou repas avec les visiteurs autorisés : <ul style="list-style-type: none"> - Lieu commun - Respect des règles de protection 	<ul style="list-style-type: none"> • Collation ou repas avec les visiteurs autorisés : <ul style="list-style-type: none"> - Lieu isolé - Respect des règles de protection
Nouvelles entrées	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle quotidien des symptômes • Pas de quarantaine • Test recommandé (*) 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle quotidien des symptômes • Quarantaine : <ul style="list-style-type: none"> - 10 jours ou - Test (*) négatif au 7^e jour : levée de la quarantaine
(*) Tests	<ul style="list-style-type: none"> • Test PCR ou antigénique rapide au 7^e jour sous réserve du consentement du résident. 	

Nous devons cependant vous rendre bien attentifs au fait que certains EMS sont encore durement touchés. C'est pourquoi, nous devons rester confiants mais humbles face à la situation actuelle. En effet, **ce nouveau régime est rendu possible pour autant qu'aucun cas COVID-19 ne soit diagnostiqué** au sein de nos Maisons faute de quoi nous serions contraints, par les directives en vigueur du Service de la santé publique, d'appliquer à nouveau des mesures plus strictes comme le confinement en chambre par exemple.

Ces nouvelles réjouissantes apportent enfin une note fleurie à l'approche du printemps. Les résidents de nos Maisons ont vécu une année très éprouvante. Ils ont fait preuve d'un courage remarquable ; nous tenons ici à leur témoigner notre immense respect et sommes soulagés de pouvoir leur offrir la perspective de joyeuses retrouvailles !

Afin que cet assouplissement se prolonge durablement dans le temps, **nous comptons sur votre précieuse collaboration et vous recommandons de respecter rigoureusement les mesures de protection de l'OFSP qui sont maintenues** (port du masque – distanciation sociale – hygiène des mains - ...); ceci permettra d'écarter le risque de propagation du virus dans l'ensemble de l'établissement.



Avant de conclure, nous vous informons d'ores et déjà qu'en raison de la difficulté à maîtriser le flux et les rassemblements de personnes, le repas de Pâques ne pourra malheureusement pas être organisé cette année.

Nous vous remercions pour votre compréhension et au plaisir de vous rencontrer très prochainement.

Avec nos chaleureuses salutations.



Contacts

Patrice Michaud – Directeur – 027 777 24 05 – patrice.michaud@emsprovidence.ch

Pierre-Louis Abbet – Directeur des soins – 027 777 24 61 – pierre-louis.abbet@emsprovidence.ch